

**Faire des études de 2<sup>e</sup> cycle  
en psychoéducation  
à l'Université de Montréal**

**GUIDE D'ADMISSION**

**Document d'information à l'intention des candidats  
(microprogramme et maîtrise)**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Les quatre modalités de la maîtrise</b>	<b>3</b>
➤ La maîtrise avec stage et rapport d'intégration professionnelle (SRIP)	3
➤ La maîtrise avec stage et évaluation de programme d'intervention (SEPI)	4
➤ La maîtrise avec mémoire et stage (MS)	4
➤ La maîtrise mémoire seulement (M)	5
<b>Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle</b>	<b>6</b>
<b>La demande d'admission à la maîtrise</b>	<b>7</b>
➤ Date et procédures administratives	7
➤ Conditions d'admissibilité propres à l'École de psychoéducation	7
➤ Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission	8
➤ Les étapes d'examen des demandes d'admission	10
➤ Le nombre de places disponibles	10
<b>La demande d'admission au microprogramme</b>	<b>11</b>
➤ Date et procédures administratives	11
➤ Conditions d'admissibilité propres à l'École de psychoéducation	11
➤ Documents additionnels à fournir à la demande d'admission	11
➤ Les étapes d'examen des demandes d'admission au microprogramme	12
➤ Le nombre de places disponibles	12
<b>Faire une maîtrise en psychoéducation sans détenir un B.Sc. dans cette discipline</b>	<b>13</b>
➤ Quelles sont les étapes dans le traitement des demandes ?	13
➤ Y a-t-il des cours préparatoires si je suis accepté ?	13
➤ Est-ce que je peux savoir tout de suite combien de crédits préparatoires j'aurai à faire si je suis accepté ?	14
➤ Est-ce que la propédeutique est difficile ?	14
<b>Informations diverses et foire aux questions</b>	<b>15</b>
➤ Accueil des nouveaux étudiants et choix de cours	15
➤ Scolarité minimale, durée des études et règlement pédagogique	15
➤ Suspension, prolongation et abandon des études	15
➤ Puis-je m'inscrire à plus d'une modalité de maîtrise ?	15
➤ Passage d'une modalité à l'autre	16
➤ Se trouver un(e) directeur/directrice de recherche (modalités MS et M)	16
➤ Quelle est la différence entre la maîtrise et le premier cycle ?	16
➤ Puis-je étudier à demi-temps ?	17
➤ À quelle charge de travail dois-je m'attendre à la maîtrise ?	17
➤ Si je prends un cours d'été, combien devrais-je payer ?	17
➤ Quels sont les cours offerts à l'été ? Combien de cours puis-je prendre l'été ?	17
➤ Puis-je continuer à travailler pendant ma maîtrise ?	18
➤ Y a-t-il des bourses disponibles ?	18
<b>Annexe 1 – Cheminements types</b>	<b>19</b>
➤ Modalité stage et rapport d'intégration professionnelle (SRIP)	19
➤ Modalité stage et évaluation de programme d'intervention (SEPI)	19
➤ Modalité mémoire de recherche et stage (MS)	20
➤ Modalité mémoire de recherche seulement (M)	20
<b>Annexe 2 – Supplément à la demande d'admission</b>	<b>21</b>
➤ Maîtrise en psychoéducation	21
<b>Annexe 3 – Supplément à la demande d'admission</b>	<b>23</b>
➤ Microprogramme de 2 <sup>e</sup> cycle en psychoéducation	23

## Introduction

Vous trouverez dans ce document plusieurs renseignements concernant les études de maîtrise à l'École de psychoéducation (ÉPÉ) de l'Université de Montréal. Nous espérons qu'il répondra à vos principales questions et qu'il vous aidera à prendre une décision quant à la poursuite de vos études de deuxième cycle.

Plusieurs renseignements sur notre programme de maîtrise ainsi que sur les études supérieures et les soutiens financiers possibles sont aussi disponibles sur les sites internet suivants :

<http://www.psyced.umontreal.ca>

<http://www.fesp.umontreal.ca/>

Vous trouverez également à l'adresse suivante de l'information sur l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), auquel une maîtrise en psychoéducation (modalités de maîtrise avec stages) vous donne accès :

<http://www.ordrepse.d.qc.ca/>

\* Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

## Les quatre modalités de la maîtrise

L'étudiant qui possède un B.Sc. en psychoéducation, ou celui qui provient d'une discipline connexe (particulièrement la psychologie et la criminologie) et qui a complété avec succès les cours préparatoires imposés peut choisir l'une ou l'autre des quatre modalités qui se distinguent selon :

- qu'elles donnent accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) ou au doctorat en psychoéducation;
- qu'elles rendent éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal ou d'organismes subventionnaires externes;
- qu'elles impliquent un accompagnement individualisé d'un(e) professeur(e) pendant toute la durée des études;
- qu'elles se donnent à Montréal ou à Laval.

### ➤ LA MAÎTRISE AVEC STAGE ET RAPPORT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE (SRIP)

- Donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

Cette modalité instaurée en 2011 vise à former les étudiants aux pratiques professionnelles en psychoéducation fondées sur des données probantes (ou basées sur l'évidence empirique) et à développer un regard critique sur les interventions et leur évaluation, autant du point de vue de l'intervenant que de celui du bénéficiaire de l'intervention. Elle permet d'acquérir et de consolider les connaissances et les habiletés professionnelles en conformité avec le profil de compétences générales des psychoéducateurs et psychoéducatrices (OPPQ). Notez que seule cette modalité est offerte au campus Laval.

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Cours</b> (24 crédits)	<b>Stage intensif</b> (15 crédits) 540 heures, 20 à 30 semaines entre septembre et avril réparties généralement sur 3 jours par semaine  <b>Rédaction</b> d'un rapport d'intégration professionnelle (3 crédits)  <b>Cours optionnel</b> (3 crédits) Pour compléter les 45 crédits de formation

**Attention :** Cette modalité est très contingentée. La priorité est donnée aux candidats titulaires d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie. Il y a davantage de places disponibles aux étudiants ne possédant pas de B.Sc. en psychoéducation dans les autres modalités.

### ➤ LA MAÎTRISE AVEC STAGE ET ÉVALUATION DE PROGRAMME D'INTERVENTION (SEPI)

- Donne accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation.
- Rend éligible à l'obtention de certaines bourses d'études internes de l'Université.

Les étudiants inscrits à cette modalité sont regroupés (5 à 10 étudiants par groupe) et sont accompagnés par le même professeur durant toute la durée de leurs études.

Cette modalité permet d'approfondir les compétences en matière de méthodologie d'évaluation et de planification d'intervention. Elle s'adresse surtout à des étudiants qui désirent acquérir des connaissances et des outils essentiels à l'innovation et au développement de programmes d'intervention plus complexes. Ces compétences s'avéreront particulièrement utiles à ceux qui se projettent à plus long terme dans des rôles de coordination, de direction ou de gestion, et pour lesquelles les compétences en matière de développement et d'évaluation de programme sont un atout majeur.

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>1<sup>er</sup> stage</b> (6 crédits) 20 semaines entre septembre et avril réparties sur environ 2 jours par semaine <b>Cours</b> (18 crédits)	<b>2<sup>e</sup> stage dans le même milieu</b> (6 crédits) 20 semaines entre septembre et avril réparties sur environ 2 jours par semaine <b>Rapport d'analyse d'intervention</b> (6 crédits) <b>Cours optionnels</b> (9 crédits)

Bien que cette modalité comporte moins de cours que celle du SRIP, elle est plus exigeante en matière d'écriture : le rapport d'analyse d'intervention comporte 6 crédits alors que le rapport d'intégration professionnelle de la modalité SRIP compte pour 3 crédits. Rappelons qu'un crédit équivaut à environ 45 heures de travail.

### ➤ LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE ET STAGE (MS)

- Donne accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation.
- Rend éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal et des organismes subventionnaires externes.

Cette modalité comporte l'écriture d'un mémoire de 18 crédits qui propose un contexte théorique sur un thème choisi et rapporte les résultats obtenus par l'étudiant durant sa recherche. Cette modalité vise les étudiants qui souhaitent acquérir à la fois une formation à la pratique professionnelle et à la recherche en psychoéducation. Ils pourront à la fois développer leurs compétences professionnelles pour être admis à l'OPPQ et acquérir des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier, tout en développant une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifique.

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Cours</b> (15 crédits)	<b>Stage</b> (12 crédits) 20 à 30 semaines entre septembre et avril réparties sur environ 3 jours par semaine <b>Rédaction d'un mémoire de recherche</b> (18 crédits) qui aura débuté durant l'hiver

Les étudiants sont accompagnés individuellement par un même professeur durant toute la durée de leurs études (directeur de recherche).

### ➤ LA MAÎTRISE MÉMOIRE DE RECHERCHE SEULEMENT (M)

- Donne accès au doctorat en psychoéducation *mais ne permet pas* d'accéder à l'OPPQ.
- Rend éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal et des organismes subventionnaires externes.

Cette modalité vise les étudiants qui désirent parfaire une formation à la recherche en psychoéducation. Elle s'adresse en particulier aux étudiants pour qui l'accès à l'OPPQ n'est pas un enjeu et qui souhaitent acquérir (1) des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier, tout en (2) développant une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifique.

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Cours</b> (15 crédits)	<b>Rédaction d'un mémoire</b> (30 crédits)

Les étudiants sont accompagnés individuellement par un même professeur durant toute la durée de leurs études (directeur de recherche). La différence entre le mémoire de 18 crédits et le mémoire de 30 crédits se traduit par l'intensité de l'implication dans la formation à la recherche, notamment, l'implication dans des activités de collectes de données et la complexité de la stratégie analytique. Cette modalité peut constituer une voie vers le doctorat en psychoéducation.

Des exemples de cheminements types pour ces différentes modalités sont présentés en annexe.

## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle

Composé d'une série de cours théoriques et pratiques offerts selon différentes modalités (cours de un ou de trois crédits, cours intensifs et échelonnés sur un trimestre), le microprogramme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches afin de les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

Le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en psychoéducation s'adresse prioritairement aux professionnels de la discipline souhaitant mettre à jour ou bonifier leurs compétences et approfondir leur expertise. Il est également offert aux professionnels des disciplines connexes à la psychoéducation (par ex. psychologie, criminologie). Ce programme peut, dans certains cas, permettre de remplir certaines exigences d'admissibilité à l'ordre professionnel (OPPQ).

Il est important de rappeler que le microprogramme ne constitue généralement pas une passerelle pour l'admission à la maîtrise. Il peut néanmoins, dans certains cas exceptionnels, faciliter l'accès à la maîtrise. Tout candidat qui désire faire une demande d'admission à la maîtrise devra préalablement avoir complété les 15 crédits du microprogramme avant de soumettre sa candidature. Les candidats qui désirent être admis à la maîtrise après avoir complété le microprogramme devront, en plus, avoir obtenu une moyenne de 3,8 pour les 15 crédits du microprogramme.

Un candidat qui est admis à la maîtrise à la suite du microprogramme et qui ne possède pas un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) devra nécessairement faire une année de cours préparatoires (propédeutique) à plein temps avant de pouvoir poursuivre à la maîtrise.

**Important :** en raison de la vocation du programme, il est exigé que les candidats au microprogramme fassent état d'une expérience professionnelle dans le champ de la psychoéducation ou dans un domaine de l'intervention psychosociale connexe à la psychoéducation équivalent à **2 années complètes à plein temps après le baccalauréat**. Cette expérience doit être confirmée par une attestation d'emploi officielle provenant du milieu de travail. Les étudiants qui souhaitent faire une demande à la maîtrise après avoir complété les 15 crédits de cours du microprogramme, doivent aussi présenter une lettre d'un professeur ou d'un chargé de cours de l'École de psychoéducation qui atteste de leurs capacités exceptionnelles dans un cours du microprogramme.

Les étudiants au microprogramme sont inscrits à *temps partiel* et ne paient (frais de scolarité) que pour les crédits de cours réalisés.

À moins d'une autorisation exceptionnelle accordée par le responsable de programme, les étudiants ne peuvent s'inscrire à plus de 6 crédits de cours par trimestre.

## La demande d'admission à la maîtrise

### ➤ DATE ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Date limite : 1<sup>er</sup> février

**La demande se fait en ligne.** Consulter le site internet de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour les conditions générales d'admissibilité, le processus d'admission et les droits de scolarité :

<http://fesp.umontreal.ca/ce-quil-faut-savoir/admission/>

### ➤ CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ PROPRES À L'ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Avoir complété un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) avec une **moyenne cumulative d'au moins 3,0** ou l'équivalent. Pour les étudiants ayant un diplôme de premier cycle en psychologie ou en criminologie, une moyenne d'au moins 3,5 sera exigée. À l'étude du dossier, le comité de maîtrise peut recommander que l'étudiant complète certains cours à titre de cours complémentaires à sa scolarité de maîtrise.

Des cours préparatoires additionnels seront exigés aux étudiants qui ne possèdent pas de B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) (pour plus d'informations, voir page 13 du guide).

Pour toutes les modalités menant à un diplôme reconnu par l'OPPQ (SRIP, SEPI, MS), le candidat doit démontrer d'excellentes qualités sur le plan clinique. L'étudiant devra ainsi avoir complété avec succès ses stages de 2<sup>e</sup> année et 3<sup>e</sup> année du baccalauréat, avec une note minimale de **3,3 (B+) pour celui de 3<sup>e</sup> année**. Il est à noter que lors de l'étude de la demande d'admission, un examen sommaire de l'évaluation formative de mi-parcours des stages de 3<sup>e</sup> année (s'il y a lieu) sera effectué. Cette vérification n'est pas éliminatoire, mais peut servir à déterminer si un candidat sera convoqué à une entrevue de sélection.

Concernant les statistiques d'admission des dernières années, on note en général que :

(a) les étudiants ayant complété un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) à l'Université de Montréal ayant une moyenne cumulative de 3,2 ou plus et ayant une note minimale de B+ dans leur stage de 3<sup>e</sup> année sont habituellement assurés d'obtenir une offre d'admission à la maîtrise (conditionnellement au nombre de places disponibles). Soulignons aussi que les étudiants de l'Université de Montréal ayant une moyenne cumulative entre 3,0 et 3,2 et ayant obtenu une note minimale de B+ pour le stage de 3<sup>e</sup> année sont également susceptibles de recevoir une offre d'admission, après convocation à une entrevue de sélection (encore une fois, conditionnellement au nombre de places disponibles);

(b) les étudiants admis aux modalités SEPI et MS présentent généralement des moyennes cumulatives supérieures (3,5 et plus) puisque le nombre de places est plus limité pour ces modalités.



## ➤ DOCUMENTS ADDITIONNELS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION

- **Pour toutes les modalités**

1. Remplir le « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 2) pour faire le choix de la modalité de maîtrise et du campus d'études;
2. Les relevés de notes :
  - Les candidats ayant fait leurs études à l'Université de Montréal n'ont pas besoin de fournir un relevé de notes. Ce relevé est automatiquement ajouté au dossier d'admission par le Bureau du registraire.
  - Les candidats ayant fait leurs études à l'extérieur de l'Université de Montréal doivent fournir un exemplaire du relevé officiel et final des résultats de toutes leurs études universitaires, y compris celles faites dans des programmes non complétés, ainsi que tout document attestant de l'obtention du diplôme ou de grade présenté à l'appui de la demande d'admission. Pour les relevés de notes provenant des établissements autres que l'Université de Montréal, il est fortement recommandé de demander à l'université d'attache de transmettre directement ces documents à l'Université de Montréal.
3. Une lettre expliquant votre motivation à vouloir entreprendre une maîtrise en psychoéducation (1 à 2 pages maximum);
4. Un curriculum vitae;
5. Deux lettres de recommandation pouvant attester de vos qualités cliniques et de votre potentiel pour réussir des études aux cycles supérieures : \*

\* Ces lettres de recommandation sont **optionnelles** pour les candidats qui :

- détiennent ou qui sont en voie d'obtenir un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) de l'Université de Montréal **ET** affichent une moyenne cumulative de 3,0 et plus au bacc. **ET** ont obtenu une note minimale de 3,3 (B+) dans leur stage de 2<sup>e</sup> année de baccalauréat, ou une moyenne de 3,2 et plus pour les stages de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.
- détiennent ou qui sont en voie d'obtenir un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) dans une autre université **ET** affichent une moyenne cumulative de **3,5** et plus au bacc. **ET** ont obtenu une note minimale de 3,3 (B+) dans leur stage de 2<sup>e</sup> année de baccalauréat, ou une moyenne de 3,2 et plus pour les stages de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

Les lettres de recommandation sont obligatoires pour :

- (a) les candidats qui détiennent un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) de l'Université de Montréal et dont la moyenne cumulative est de moins 3,0 au bacc.;
- (b) les candidats qui détiennent un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) d'une autre université et qui ont une moyenne cumulative en dessous de 3,5 au bacc.;
- (c) les candidats qui ne détiennent pas un B.Sc. en psychoéducation ou bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie) et qui viennent d'un autre programme admissible à la maîtrise (ex. psychologie, criminologie).

- **Ce que vous devez savoir concernant la lettre de recommandation :**

Il n'y a pas de formulaire à cocher ni de modèle spécifique. Cette lettre rédigée habituellement sur du papier en tête de l'institution doit contenir des recommandations sur votre potentiel à entreprendre des études supérieures et vos qualités cliniques. La longueur de la lettre peut varier de 1 à 2 pages. Elle doit contenir en objet : « *Lettre*

de recommandation pour (nom du candidat), admission maîtrise en psychoéducation». Cette lettre doit aussi comprendre l'adresse complète du ou de la signataire ainsi que les coordonnées (adresse courriel et/ou numéro de téléphone) pour le ou la contacter au besoin. Cette lettre est confidentielle et doit être dans une enveloppe cachetée à votre nom et le répondant doit y apposer sa signature sur le rabat de l'enveloppe et vous être remise.

Si toutefois, la personne est dans l'impossibilité de vous remettre sa lettre, elle peut la poster directement à l'Université de Montréal à l'adresse indiquée ci-dessous, en prenant soin d'inscrire dans sa lettre le numéro de confirmation de votre demande d'admission, votre numéro de matricule ou code permanent ou toute autre information afin qu'elle soit bien identifiée.

- **Pour la modalité SRIP**

**Choix de campus :** la modalité SRIP est offerte au campus de Montréal et au campus de Laval. Cependant, les places sont limitées dans chacun des campus. Il est important de joindre à votre demande d'admission le formulaire « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 2).

Vous pourrez indiquer dans ce formulaire votre préférence en matière de campus. Si un candidat indique ne vouloir étudier qu'à un seul campus en ne donnant aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir ce choix, alors sa candidature sera placée sur une liste d'attente.

Les premiers choix sont attribués en fonction du dossier académique (les meilleurs dossiers obtiennent leur premier choix), il est donc possible que certains candidats reçoivent une offre d'admission pour le campus qui n'était pas leur premier choix.

- **Pour les modalités MS et M**

Il est fortement recommandé de trouver un directeur de recherche. Remplir et faire signer celui-ci à la section dédiée (page 2) du « **Supplément à la demande d'admission** » ou si vous avez reçu une lettre d'acceptation d'un directeur de recherche ajouter celle-ci à la suite de la page 2 du supplément à la demande d'admission.

Si au moment de faire sa demande le candidat n'a toujours pas trouvé de directeur(trice) de recherche, lors de son entrevue, le comité lui fera des recommandations s'il y a lieu. Il est obligatoire pour le candidat d'avoir trouvé un(e) directeur(trice) pour le 1<sup>er</sup> juin suivant le dépôt de la demande d'admission.

---

## **ATTENTION : NOUVELLE PROCÉDURE POUR FAIRE PARVENIR VOS DOCUMENTS**

L'Université de Montréal vient de mettre en place le téléversement des pièces d'admission à partir du centre étudiant. Veuillez vous référer aux tutoriels et aux informations détaillées sur le site Internet de l'Université, à l'adresse suivante : <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/>

**Seules les lettres de recommandations** doivent être envoyées par la poste avec la [fiche d'identification](#), ou bien déposées en personne au comptoir du service des admissions **dans les 10 jours ouvrables** suivant votre [demande d'admission](#). Les autres documents (version pdf obligatoirement) doivent être téléversés au dossier.

### **Par la poste :**

Université de Montréal  
Bureau du registraire – Admission / Numérisation  
C.P. 6205, succursale Centre Ville  
Montréal (Québec) H3C 3T5  
Canada

### **En personne ou par courrier recommandé:**

Université de Montréal  
Admission / Numérisation  
Pavillon J.-A.-DeSève, 3<sup>e</sup> étage  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec) H3T 1J4

## ➤ LES ÉTAPES D'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION

- Étape 1 – **Vérification des dossiers** (début à mi-février)

Vérification que tous les documents à fournir pour l'étude du dossier ont bien été reçus par l'équipe du service d'admission.

- Étape 2 – **Étude des dossiers** (mi-février à fin mars)

Étude des dossiers par le responsable de programme. Selon le dossier, le responsable peut soit : (1) faire une recommandation d'admission favorable au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) sans convoquer le candidat en entrevue; (2) convoquer le candidat en entrevue; (3) mettre le candidat sur une liste d'attente; (4) refuser la candidature.

- Étape 3 – **Entrevues d'admission** (fin mars à fin avril)

Certains candidats de différentes modalités peuvent être convoqués en entrevue pour clarifier des aspects de leur dossier.

Des renseignements sur le contenu et le déroulement de l'entrevue sont envoyés aux candidats avant l'entrevue, qui dure entre 20 et 30 minutes. Le comité d'entrevues est généralement composé de deux professeurs qui font leurs recommandations au responsable des études supérieures. La décision finale est communiquée le plus rapidement possible.

**Important :** Tout candidat appelé en entrevue doit soumettre à l'avance, si cela n'est pas déjà fait : (1) son CV, (2) une lettre de motivation, (3) deux lettres de recommandation faisant état de ses qualités cliniques et de sa capacité à poursuivre des études aux cycles supérieurs et (4) une copie d'un travail académique dont il est l'auteur principal.

- Étape 4 – **Communication de la décision** (début avril à mai)

Après évaluation du dossier et de l'entrevue, s'il y a lieu, le responsable de programme communique sa recommandation (acceptation avec ou sans conditions, refus) au doyen de la FÉSP. Les étudiants sont informés de sa recommandation. Le doyen statue ensuite sur la demande d'admission et informe de sa décision par courriel.

**Important :** Les candidats ayant reçu une offre d'admission officielle de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) sont invités à rapidement aller dans leur centre étudiant pour accepter l'offre. Les offres d'admission qui n'auront pas été acceptées avant la date limite (toujours inscrite dans votre centre étudiant) seront automatiquement retirées.

## ➤ LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

La capacité d'accueil à la maîtrise est limitée. À titre indicatif, environ 80 places sont prévues pour la modalité SRIP (dont environ la moitié au campus Laval), une douzaine de places pour la modalité SEPI, une quinzaine de places pour les modalités MS et M. Le comité des études supérieures privilégie les candidatures qui ont les meilleurs dossiers (académiques et qualités d'intervenant) et qui peuvent se consacrer à plein temps à leur programme d'études.

## La demande d'admission au microprogramme

### ➤ DATE ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Date limite : 1<sup>er</sup> février

**La demande se fait en ligne.** Consulter le site internet de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour les conditions générales d'admissibilité, le processus d'admission et les droits de scolarité :

<http://fesp.umontreal.ca/ce-quil-faut-savoir/admission/>

### ➤ CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ PROPRES À L'ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

Avoir complété un B.Sc. en psychoéducation ou dans une discipline connexe avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7 ou l'équivalent.

Avoir accumulé l'équivalent de 2 ans à plein temps d'expérience pratique, après l'obtention du baccalauréat.

\*Uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait d'études antérieurement dans une institution francophone :

Réussir le test de français international (TFI) avec une moyenne de 785/990 ou réussir le DALF ou TEF avec un niveau C1 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

### ➤ DOCUMENTS ADDITIONNELLES À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION

1. Remplir le « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'Annexe 3) afin de faire le choix de votre campus d'études;
2. Les relevés de notes :
  - Les candidats ayant fait leurs études à l'Université de Montréal n'ont pas besoin de fournir un relevé de notes. Ce relevé est automatiquement ajouté au dossier d'admission par le Bureau du registraire.
  - Les candidats ayant fait leurs études à l'extérieur de l'Université de Montréal doivent fournir un exemplaire du relevé officiel et final des résultats de toutes leurs études universitaires, y compris celles faites dans des programmes non complétés, ainsi que tout document attestant de l'obtention du diplôme ou de grade présenté à l'appui de la demande d'admission. Pour les relevés de notes provenant des établissements autres que l'Université de Montréal, il est fortement recommandé de demander à votre université d'attache de transmettre directement ces documents à l'Université de Montréal
3. Une lettre ou attestation d'emploi faisant état d'une expérience de travail équivalent à 24 mois plein temps après le baccalauréat, dans le champ de la psychoéducation ou dans un domaine connexe à la psychoéducation;
4. Une lettre de motivation et d'explication de votre dossier (1 à 2 pages maximum). Il s'agit d'une lettre dans laquelle vous expliquez pourquoi vous désirez entreprendre un microprogramme et ce qui vous permet de croire que vous avez ce qu'il faut pour réussir dans notre programme;
5. Un curriculum vitae;
6. Deux lettres de recommandation, dont une d'un professeur et une provenant d'un professionnel d'un milieu d'intervention, ou deux lettres provenant d'un professionnel;
7. Si vous avez déposé votre dossier à l'OPPQ, une lettre de recommandation de l'OPPQ qui confirme que le candidat doit compléter le microprogramme en psychoéducation afin d'être admissible à l'Ordre.

## ATTENTION : NOUVELLE PROCÉDURE POUR FAIRE PARVENIR VOS DOCUMENTS

L'Université de Montréal vient de mettre en place le téléversement des pièces d'admission à partir du centre étudiant. Veuillez vous référer aux tutoriels et aux informations détaillées sur le site Internet de l'Université, à l'adresse suivante : <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/>

**Seules les lettres de recommandations** (y compris la lettre de l'OPPQ si vous en avez une) doivent être envoyées par la poste avec la [fiche d'identification](#), ou bien déposées en personne au comptoir du service des admissions **dans les 10 jours ouvrables** suivant votre [demande d'admission](#). Les autres documents (version pdf obligatoirement) doivent être téléversés au dossier.

### Par la poste :

Université de Montréal  
Bureau du registraire – Admission / Numérisation  
C.P. 6205, succursale Centre Ville  
Montréal (Québec) H3C 3T5  
Canada

### En personne ou par courrier recommandé:

Université de Montréal  
Admission / Numérisation  
Pavillon J.-A.-DeSève, 3<sup>e</sup> étage  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec) H3T 1J4

## ➤ LES ÉTAPES D'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION AU MICROPROGRAMME

### • Étape 1 - **Vérification des dossiers (fin février)**

Vérification que tous les documents à fournir pour l'étude du dossier ont bien été reçus par l'équipe du service d'admission.

### • Étape 2 – **Étude des dossiers (mi-mars à mi-avril)**

Étude des dossiers par le responsable de programme. Selon le dossier, le responsable peut soit : (1) faire une recommandation d'admission favorable au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) sans convoquer le candidat en entrevue; (2) convoquer le candidat en entrevue; (3) demander au candidat de réussir l'examen de français; (4) mettre le candidat sur une liste d'attente; (5) refuser la candidature.

### • Étape 3 – **Communication de la décision (fin avril à fin mai)**

Après évaluation du dossier et de l'entrevue, s'il y a lieu, le responsable de programme communique sa recommandation (acceptation avec ou sans conditions, refus) au doyen de la FÉSP. Les étudiants sont informés de sa recommandation. Le doyen statue ensuite sur la demande d'admission et informe de sa décision par courriel.

**Important :** Les candidats ayant reçu une offre d'admission officielle de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP) sont invités à rapidement aller dans leur centre étudiant pour accepter l'offre. Les offres d'admission qui n'auront pas été acceptées avant la date limite (toujours inscrite dans votre centre étudiant) seront automatiquement retirées.

## ➤ LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

La capacité d'accueil au microprogramme est limitée. À titre indicatif, un maximum de 30 places sont prévues, dont environ la moitié au campus de Laval. Bien que le comité des études supérieures privilégie les candidatures qui ont une recommandation de l'OPPQ et les meilleurs dossiers académiques, il est à noter qu'étant donné la vocation du programme, les années et le type d'expérience professionnelle, de même que les motifs à la base de la demande sont également très importants.

## Faire une maîtrise en psychoéducation sans détenir un B.Sc. dans cette discipline

La maîtrise en psychoéducation est un programme contingenté. Chaque année nous recevons en moyenne plus de 125 demandes d'étudiants n'ayant pas de B.Sc. en psychoéducation, pour seulement 12 places disponibles. Nous ne pouvons donc pas admettre tous les candidats qui font une demande, même ceux qui auraient un bon potentiel de réussite. Nous devons faire un choix parmi les nombreuses candidatures.

**La modalité SRIP est très contingentée. Ainsi, pour cette modalité les places sont réservées aux candidats titulaires d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire (psychoéducation et psychologie). Les étudiants ne possédant pas de B.Sc. en psychoéducation doivent donc soumettre leur candidature dans les autres modalités (SEPI, MS et M).**

### ➤ QUELLES SONT LES ÉTAPES DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES ?

Les membres du comité des études supérieures de l'École de psychoéducation examinent minutieusement tous les dossiers et font une première sélection. Parmi les critères de sélection se trouvent entre autres :

- (1) les résultats académiques
- (2) la discipline des études :
  - les étudiants possédant un B.Sc. en psychologie et un B.Sc. en criminologie sont privilégiés
  - dans des cas exceptionnels, des candidats provenant d'autres disciplines (par exemple, travail social) peuvent être acceptés, mais ils pourraient avoir à faire davantage de cours préparatoires (c'est-à-dire plus d'une année de propédeutique)
  - les étudiants avec un baccalauréat par cumul ne sont pas admissibles à la propédeutique, sauf, dans de rares cas pour l'option mémoire sans stage ni accès à l'Ordre professionnel.
- (3) les expériences de travail ou de bénévolat dans un domaine connexe à la psychoéducation ou liées à l'intervention psychosociale auprès des individus en difficulté
- (4) la motivation à devenir psychoéducateur ou psychoéducatrice.

Les candidats avec les meilleurs dossiers sont convoqués en entrevue. On évalue alors les aptitudes cliniques, notamment par des mises en situation, les connaissances en psychoéducation, la motivation à poursuivre aux études supérieures en psychoéducation, les expériences antérieures, les ressources disponibles, les aptitudes à écrire en français, la connaissance de l'anglais (lue), les habiletés interpersonnelles de manière générale, etc.

### ➤ Y A-T-IL DES COURS PRÉPARATOIRES SI JE SUIS ACCEPTÉ ?

Oui, tous les étudiants qui sont acceptés doivent obligatoirement faire des cours préparatoires, étape appelée propédeutique. La durée de cette propédeutique varie d'un étudiant à l'autre, selon les cours déjà suivis dans les programmes antérieurs. En général, pour les étudiants de psychologie et de criminologie, elle dure un an et varie entre 21 et 30 crédits, incluant un stage de 6 crédits. Ce stage est le plus souvent réalisé en centre jeunesse, auprès d'une clientèle adolescente. Dans certains cas, les stages déjà complétés lors du baccalauréat du candidat peuvent être crédités (sous certaines conditions) si l'étudiant est en mesure de démontrer qu'il a une formation équivalente.

Pour les étudiants qui proviennent de disciplines moins apparentées à la psychoéducation (par ex., travail social, sexologie, éducation (incluant la psychopédagogie et l'adaptation scolaire), la propédeutique peut prendre jusqu'à 2 ans. **Nous acceptons très rarement à la maîtrise les candidats de ces disciplines moins apparentées,** compte tenu de la longueur des cours préparatoires et nous les invitons plutôt à s'inscrire au B.Sc. en psychoéducation.

➤ **EST-CE QUE JE PEUX SAVOIR TOUT DE SUITE COMBIEN DE CRÉDITS PRÉPARATOIRES J'AURAI À FAIRE SI JE SUIS ACCEPTÉ ?**

L'analyse des cours préparatoires ne peut malheureusement pas se faire avant la demande d'admission, ni avant qu'elle soit formellement acceptée, le cas échéant. Il est assez long d'examiner tous les cours déjà suivis, parfois de demander des plans de cours, de vérifier les expériences de travail antérieures, etc. Nous pouvons cependant vous donner comme recommandation générale de suivre des cours reliés aux thématiques suivantes si vous voulez mieux préparer votre dossier : psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, méthodes d'entrevue clinique et d'observation, intervention psychoéducative, plan d'intervention, analyses de cas, intervention, etc.

➤ **EST-CE QUE LA PROPÉDEUTIQUE EST DIFFICILE ?**

La propédeutique est assez exigeante car elle demande de s'adapter à une nouvelle discipline, à un nouveau département, à un vocabulaire différent, etc. Pour plusieurs, c'est aussi l'occasion d'une première expérience directe d'intervention auprès des enfants ou des adolescents. De plus, il est important de savoir que les étudiants doivent obtenir une moyenne cumulative de 3,2 (B+) et des notes minimales de **B dans tous leurs cours préparatoires** pour être autorisés à poursuivre à la maîtrise. Il s'agit donc pour les étudiants admis d'une année d'études préparatoires qui doit être considérée avec sérieux.

## Informations diverses et foire aux questions

### ➤ ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ET CHOIX DE COURS

Les étudiants qui ont accepté l'offre d'admission de l'Université sont invités à une rencontre d'information vers la fin mai ou au début de juin. Ils seront alors invités à faire leur choix de cours pour l'année suivante. Ceux qui ne peuvent être présents à cette rencontre devront, après cette journée d'accueil, très rapidement prendre rendez-vous avec la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) pour faire leur choix de cours. Les étudiants qui tardent à faire leur choix de cours peuvent avoir accès à une offre de cours plus limitée étant donné que les groupes ont un nombre limité.

### ➤ SCOLARITÉ MINIMALE, DURÉE DES ÉTUDES ET RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Se référer au règlement pédagogique de la FÉSP :

<http://fesp.umontreal.ca/la-faculte/reglement-pedagogique/>

**Les études à demi-temps sont rarement acceptées** pour les modalités comportant un mémoire de recherche et ne sont pas acceptées pour la modalité avec stage et évaluation de programme. Seules quelques places (environ 1-2) seront accordées pour des études à demi-temps dans la modalité avec stage et rapport d'intégration professionnelle.

**\*\*Les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation) qu'il dépose avec leur candidature.**

### ➤ SUSPENSION, PROLONGATION ET ABANDON DES ÉTUDES

Un étudiant peut demander une suspension de ses études, mais seulement pour des raisons exceptionnelles, par ex. un congé de maternité ou de maladie. Il en fait la demande écrite au responsable de la maîtrise, qui voit à faire les démarches nécessaires auprès des autorités de la FÉSP. Une suspension des études peut durer au maximum trois trimestres (une année), qu'ils soient consécutifs ou non.

Pour des raisons exceptionnelles, un étudiant peut demander une prolongation d'un an pour lui permettre de satisfaire toutes les exigences du programme. Il en fait la demande par écrit au responsable de la maîtrise qui évalue la pertinence de la demande et voit à faire les démarches nécessaires auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

L'étudiant qui veut abandonner le programme est prié d'en informer par écrit le responsable du programme, qui verra à déposer cette lettre au dossier et à en aviser le doyen de la FÉSP.

### ➤ PUIS-JE M'INSCRIRE À PLUS D'UNE MODALITÉ DE MAÎTRISE ?

Le formulaire administratif de l'Université ne permet pas de choisir plusieurs modalités à l'intérieur d'un même programme. Pour contourner ce problème technique, les candidats doivent compléter le « **Supplément de demande d'admission** » dans lequel il est possible de faire part de son intérêt pour une deuxième modalité d'étude à la maîtrise.



### ➤ **PASSAGE D'UNE MODALITÉ À L'AUTRE**

Le passage d'une modalité à une autre en cours d'études n'est pas autorisé. Cependant, pour des raisons exceptionnelles, un étudiant peut faire une demande écrite au responsable du programme de maîtrise pour être transféré dans une autre modalité. Seuls des motifs exceptionnels seront considérés par le responsable (par ex. incapacité du directeur de mémoire à poursuivre sa supervision, incapacité à poursuivre son stage pour des raisons indépendantes de la volonté de l'étudiant, etc.). De plus, ces autorisations exceptionnelles sont conditionnelles aux places disponibles dans la modalité souhaitée et peut prolonger la durée de la maîtrise.

### ➤ **SE TROUVER UN(E) DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE (MODALITÉS MS ET M)**

Les étudiants intéressés à s'inscrire à ces modalités doivent d'abord trouver un professeur pour superviser les activités reliées à la réalisation du mémoire de maîtrise et obtenir son appui. Le directeur de recherche de l'étudiant est la personne ressource principale avec laquelle l'étudiant formera équipe pour mener à terme son programme. En plus de son rôle important dans la direction du mémoire, le directeur répond de la démarche de l'étudiant.

L'étudiant est d'abord invité à consulter le site internet de l'École pour connaître les intérêts de recherche des professeurs. Après avoir ciblé quelques professeurs susceptibles de jouer le rôle de directeur/trice de recherche, l'étudiant est invité à :

Contactez le professeur par courriel pour vérifier sa disponibilité et son intérêt pour l'encadrer et, le cas échéant, à convenir d'un moment de rencontre.

Dans son courriel d'introduction, l'étudiant est encouragé à fournir (1) son CV, (2) une copie de son relevé de notes le plus récent, (3) une copie d'un travail écrit dont il est le principal ou idéalement le seul auteur et (4) un aperçu de ses champs d'intérêt.

S'il y a rencontre avec un professeur, l'étudiant est aussi encouragé à préciser si des rencontres avec d'autres professeurs sont prévues. Il est normal qu'un étudiant rencontre quelques professeurs avant d'arrêter son choix (2 ou 3 en moyenne).

Consulter aussi le site de la FÉSP ainsi que le Guide de l'étudiant – Encadrement aux études supérieures :

<http://fesp.umontreal.ca/ce-quel-faut-savoir/cheminement-et-encadrement/choix-du-directeur-de-recherche/>

### ➤ **QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA MAÎTRISE ET LE PREMIER CYCLE ?**

En entrant à la maîtrise, vous allez découvrir un univers différent de ce que vous avez vécu jusqu'à maintenant au premier cycle. Plus que jamais, vous étudiez pour vous-même. On s'attend d'un étudiant de maîtrise qu'il sache très bien pourquoi il veut poursuivre ses études et que ses efforts reposent sur une motivation intrinsèque. Selon la modalité choisie, les stages et le travail de recherche occuperont une place plus ou moins prépondérante, mais dans tous les cas, la consolidation d'une rigueur intellectuelle et d'une rigueur dans l'action constituera le cœur des apprentissages. Vous aurez aussi l'occasion d'approfondir un sujet qui vous tient à cœur et de développer une expertise très poussée. Ce sera à la fois très stimulant et enrichissant, mais en même temps très prenant.

Enfin, une distinction notable concerne la participation dans les cours. Les groupes étant plus petits, plusieurs cours se donnent sous la forme de séminaire, ce qui implique beaucoup plus d'échanges entre les étudiants et les formateurs. La préparation aux cours (par ex. lectures préalables) est donc essentielle pour en profiter pleinement.

### ➤ PUIS-JE ÉTUDIER À DEMI-TEMPS ?

Les études de maîtrise en psychoéducation se font normalement à plein temps, à moins de circonstances jugées exceptionnelles (par ex. responsabilités familiales, maladie, retour aux études après plusieurs années, etc.). Les études à demi-temps sont davantage envisageables dans la modalité SRIP, MS et Mémoire de recherche.

**\*\*Tel qu'indiqué précédemment, les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation) qu'il dépose avec leur candidature.**

### ➤ À QUELLE CHARGE DE TRAVAIL DOIS-JE M'ATTENDRE À LA MAÎTRISE ?

Les cours de maîtrise exigent plus de travail, de lectures ou d'autres préparations que les cours de baccalauréat. Nous vous recommandons donc d'en suivre entre 2 et 4 par trimestre, selon la modalité choisie. L'École offre de plus en plus de cours d'été permettant d'alléger un peu la charge de travail durant les trimestres d'automne et d'hiver. Par ailleurs, quelle que soit la modalité choisie, vous aurez à travailler de façon constante et soutenue. Le travail sera très stimulant certes et nos étudiants actuels pourront en témoigner, mais il demandera une grande partie de votre énergie! N'oubliez pas, chaque crédit de cours correspond à 45 heures de travail, incluant les heures de présence en classe. Donc, pour un cours de trois crédits, outre les 45 heures de présence en classe au cours du trimestre (par ex. 15 cours de 3 heures), il est attendu que vous fournissiez 90 heures de travail complémentaire en préparation et travaux.

### ➤ SI JE PRENDS UN COURS D'ÉTÉ, COMBIEN DEVRAIS-JE PAYER ?

Quel que soit le parcours de l'étudiant, il doit obligatoirement acquitter les frais équivalents à quatre trimestres plein temps ou quatre trimestres demi-temps (cours) plus deux trimestres plein temps (stage) pour obtenir son diplôme en psychoéducation<sup>1</sup>.

Exceptionnellement, la FÉSP accepte que les étudiants inscrits dans une modalité comportant un stage (SRIP, SEPI et MS) puissent s'inscrire au trimestre d'été comme étudiant à temps partiel (pour un maximum de 6 crédits). Cela veut dire que les étudiants n'auront à payer que le coût du cours par crédit. Pour connaître le coût des études, suivre le lien suivant <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>. **Mais attention, cette inscription à temps partiel ne peut pas avoir pour effet de diminuer la scolarité minimale de quatre trimestres plein temps.** Donc, au final, les étudiants qui prendront un cours d'été le paieront au plus bas coût possible, mais ces coûts s'ajoutent à celui des 4 trimestres plein temps qu'ils doivent obligatoirement acquitter pour obtenir leur diplôme.

### ➤ QUELS SONT LES COURS OFFERTS À L'ÉTÉ ? COMBIEN DE COURS PUIS-JE PRENDRE L'ÉTÉ ?

À l'exception des étudiants inscrits dans la modalité avec *mémoire de recherche seulement*, le cheminement académique des étudiants à la maîtrise est prévu sur deux trimestres d'automne et deux trimestres d'hiver. Les cours d'été peuvent permettre à certains étudiants d'alléger ou d'accélérer leur cheminement, mais il s'agit ici d'une option difficile à prévoir. En effet, le nombre et les sigles de cours offerts au trimestre d'été ne sont pas connus avant l'hiver. Cette offre de cours dépend des budgets annuels octroyés par l'Université, de la disponibilité des professeurs et des chargés de cours ainsi que des cours offerts durant la précédente année.

Les étudiants ne peuvent prendre plus de deux cours d'été.

---

<sup>1</sup> Trois trimestres plein temps (6 demi-temps) pour les étudiants avec mémoire de recherche seulement (sans stage).

### ➤ PUIS-JE CONTINUER À TRAVAILLER PENDANT MA MAÎTRISE ?

Étant donné la charge de travail mentionnée précédemment, nous recommandons à nos étudiants à la maîtrise de ne pas occuper un travail rémunéré durant leurs trimestres d'études, ou s'ils le font, d'éviter de travailler plus d'une dizaine d'heures par semaine. Au-delà de ce nombre, il devient difficile de concilier les horaires de cours, de stage et de travail rémunéré. Par ailleurs, plusieurs occasions de travail comme auxiliaire d'enseignement ou de recherche sont communiquées à chaque année à l'intention des étudiants de maîtrise et de doctorat.

### ➤ Y A-T-IL DES BOURSES DISPONIBLES ?

Plusieurs bourses d'études sont disponibles pour les candidats qui s'inscrivent dans les modalités qui préparent au doctorat (c.-à-d. SEPI, MS et M). Chaque année, l'École de psychoéducation lance un concours de bourses d'excellence à la maîtrise, où environ 5 à 10 bourses sont offertes aux étudiants de première et deuxième années de maîtrise. Selon les disponibilités financières de l'Université, le montant peut varier, mais se situe généralement entre 1000 et 3000 \$. La professeure responsable des bourses à l'École est Véronique Dupéré.

Vous pourrez trouver plus de renseignements sur les possibilités de financement sur les sites suivants :

<http://bourses.umontreal.ca>

<http://fesp.umontreal.ca/ce-quit-faut-savoir/financement/>

<http://www.cesar.umontreal.ca/emploi/>

<https://psyced.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

**Important :** Il existe des possibilités de bourses très intéressantes pour ceux qui veulent faire un mémoire de recherche (par ex., bourses du FRQSC ou du CRSH). Mais il faut faire vite car les demandes pour ces bourses doivent généralement être déposées un an avant le début de votre programme (par ex., la date limite pour les bourses du FRQSC est la première semaine d'octobre, et le début décembre pour le CRSH). Le dossier académique doit être très fort pour avoir une chance d'obtenir ce type de bourses (3,8 et plus) et une expérience comme auxiliaire de recherche est un atout. Pour plus de détails, consulter le site de la FÉSP, parlez-en avec votre futur directeur de recherche ou communiquez avec Véronique Dupéré au [veronique.dupere@umontreal.ca](mailto:veronique.dupere@umontreal.ca).

## Annexe 1 – Cheminements types

### ➤ MODALITÉ STAGE ET RAPPORT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE (SRIP)

La modalité **SRIP** comporte un minimum de 27 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours optionnels), 15 crédits de stage et 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'intégration professionnelle.

#### 1<sup>re</sup> année (24 crédits)

minimum 21 crédits pour être acceptée en stage

<b>Automne</b> 12 crédits	Cours obligatoires	3 cr.
	Cours optionnel (Blocs D)	3 cr.
	Cours optionnels (Bloc B, C, ou E)	6 cr.
<b>Hiver</b> 12 crédits	Cours obligatoire	9 cr.
	Cours optionnels (Blocs B, C ou E)	3 cr.
<b>Été</b>	Selon les disponibilités – non obligatoire	

#### 2<sup>e</sup> année (21 crédits)

<b>Automne</b> 10,5 crédits	Cours optionnel (Blocs B ou C)	3 cr.
	Stage clinique 1 (PSE66091)	7,5 cr.
<b>Hiver</b> 10,5 crédits	Rapport (PSE6611)	3 cr.
	Stage clinique 2 - suite (PSE66092)	7,5 cr.

### ➤ MODALITÉ STAGES ET ÉVALUATION DE PROGRAMME D'INTERVENTION (SEPI)

La modalité **SEPI** comporte un minimum de 27 crédits (18 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours optionnels), dont au moins 24 de 2<sup>e</sup> cycle, 12 crédits de stages et 6 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse d'intervention.

#### 1<sup>re</sup> année (24 crédits)

<b>Automne</b> 12 crédits	Cours obligatoires :	3 cr.
	PSE6155	3 cr.
	PSE6373	3 cr.
	Cours optionnel (Blocs C ou D) Stage 1 (PSE66051)	3 cr.
<b>Hiver</b> 12 crédits	Cours obligatoires :	3 cr.
	PSE6156	3 cr.
	PSE6575	3 cr.
	PSE6634-6635-6636	3 cr.
	Stage 1.1 (PSE66052)	3 cr.
<b>Été</b>	Selon les disponibilités – non obligatoire	

#### 2<sup>e</sup> année (21 crédits)

<b>Automne</b> 9 crédits	Cours optionnels (Blocs C ou D)	3 cr.
	Stage 2 (PSE66061)	3 cr.
<b>Hiver</b> 6 crédits	Cours obligatoire (PSE6157)	3 cr.
	Cours optionnel (Bloc B)	3 cr.
	Stage 2.1 (PSE66062)	3 cr.
<b>Été</b> 6 crédits	Rapport (PSE6607)	6 cr.

### ➤ MODALITÉ MÉMOIRE DE RECHERCHE ET STAGE (MS)

La modalité MS comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours optionnels), 18 crédits pour les activités de recherche et de rédaction du mémoire et 12 crédits de stages.

1 <sup>re</sup> année (15 crédits)		2 <sup>e</sup> année (30 crédits)			
<b>Automne</b> 9 crédits	Cours obligatoires :	<b>Automne</b> 6 crédits	Stage 1 (PSE66081)	6 cr.	
	PSE6562				3 cr.
	PSE6576				3 cr.
<b>Hiver</b> 6 crédits	Cours optionnel (Bloc C)	<b>Hiver</b> 6 crédits	Stage 2 (PSE66082)	6 cr.	
	Définition du projet de recherche				3 cr.
	<b>Décembre</b> : Plan global d'études				3 cr.
	Cours optionnel recommandé :				3 cr.
<b>Été</b>	PSE6573 (Bloc B)	<b>Hiver-Été</b> 18 crédits	Avis de dépôt Rédaction Mémoire (PSE6622) Dépôt de mémoire	18 cr.	
	Cours optionnel (Bloc C)				3 cr.
	Enregistrement du sujet de recherche Certificat d'éthique				3 cr.
	Dépôt du projet de mémoire				

### ➤ MODALITÉ MÉMOIRE DE RECHERCHE SEULEMENT (M)

La modalité M comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2<sup>e</sup> cycle (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours optionnels), et 30 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

1 <sup>re</sup> année (15 crédits)		2 <sup>e</sup> année (30 crédits)			
<b>Automne</b> 9 crédits	Cours obligatoire (PSE6562)	<b>Automne</b>	Rédaction		
	Cours optionnel (Bloc C)				3 cr.
	Cours optionnel (Bloc D)				3 cr.
	Définition du projet de recherche				3 cr.
<b>Hiver</b> 6 crédits	<b>Décembre</b> : Plan global d'études	<b>Hiver</b>	Rédaction		
	Cours optionnel (Bloc B, C ou D)				3 cr.
	Cours optionnel recommandé :				3 cr.
	PSE6573				3 cr.
<b>Été</b>	Enregistrement du sujet de recherche Certificat d'éthique	<b>Été</b>	Avis de dépôt Rédaction Mémoire (PSE6621) Dépôt du mémoire	30 cr.	
	Dépôt du projet de mémoire				

## Annexe 2 – Supplément à la demande d'admission

### ➤ MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION

*Veillez noter qu'on vous demande ici des renseignements que vous fournissez également dans le formulaire d'admission de l'Université de Montréal.*

#### INSTRUCTIONS :

1. Imprimer le formulaire
2. Fournir les informations demandées
3. Signer le formulaire
4. Numériser le document en **version pdf** pour le téléverser dans votre dossier d'admission à partir du centre étudiant

#### 1. DONNÉES PERSONNELLES

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_ Matricule (si connu) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### 2. CONFIRMATION DU CHOIX DE LA MODALITÉ D'ÉTUDES

*Veillez cocher les cases appropriées*

	<u>1<sup>er</sup> Choix</u>	<u>2<sup>e</sup> Choix</u> (optionnel)
Stage et rapport d'intégration professionnelle (SRIP)* <i>(*priorité aux candidats avec un B.Sc. en psychoéducation ou un bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie)</i>	<input type="checkbox"/> (1)	<input type="checkbox"/> (1)
Stages et évaluation de programme d'intervention (SEPI)	<input type="checkbox"/> (2)	<input type="checkbox"/> (2)
Mémoire et stage (MS)	<input type="checkbox"/> (3)	<input type="checkbox"/> (3)
Mémoire seulement (M)	<input type="checkbox"/> (4)	<input type="checkbox"/> (4)

*Si un candidat ne donne aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir son 1<sup>er</sup> choix malgré un dossier de qualité, sa candidature sera placée sur une liste d'attente.*

### 3. MODALITÉ STAGE ET RAPPORT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE : CHOIX DE CAMPUS

La modalité **stage et rapport d'intégration professionnelle** est offerte au campus de Montréal et au campus Laval. Cependant, les places sont limitées. Il est donc primordial d'indiquer l'ordre de préférence du campus d'études.

	<u>1<sup>er</sup> Choix</u>	<u>2<sup>e</sup> Choix</u>
Campus Montréal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Campus Laval	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les places sont accordées en fonction de la qualité du dossier. Si un candidat ne donne aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir son seul choix, alors sa candidature est placée sur une liste d'attente. Les autres modalités sont offertes au campus Montréal uniquement.

### 4. MODALITÉ MÉMOIRE OU MÉMOIRE ET STAGE : CONFIRMATION DU DIRECTEUR D'ÉTUDES

Thème (provisoire)

du mémoire : \_\_\_\_\_

Nom du directeur ou

de la directrice d'études contacté(e) : \_\_\_\_\_

Acceptation et signature du directeur

ou directrice (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Il est possible pour un(e) candidat(e) de faire une demande d'admission à la maîtrise avec mémoire ou mémoire et stage même si le choix d'un(e) directeur(trice) d'études n'est pas encore arrêté au moment de faire la demande. Cependant, il est obligatoire pour le(la) candidat(e) d'avoir trouvé un(e) directeur(trice) avant le 1<sup>er</sup> juin suivant le dépôt de la demande.

Si vous avez en plus une lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, vous pouvez la téléverser en même temps que ce formulaire, à la suite de cette page 2.

### 5. RYTHME PRÉVU DES ÉTUDES

Plein temps

Demi-temps\*

\*\*Les études à demi-temps sont acceptées dans des cas exceptionnels. Les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation) qu'il dépose avec leur candidature.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 3 – Supplément à la demande d'admission

### ➤ MICROPROGRAMME DE 2<sup>E</sup> CYCLE EN PSYCHOÉDUCATION

*Veillez noter qu'on vous demande ici des renseignements que vous fournissez également dans le formulaire d'admission de l'Université de Montréal*

---

#### INSTRUCTIONS :

1. Imprimer le formulaire
  2. Fournir les informations demandées
  3. Signer le formulaire
  4. Numériser le document en **version pdf** pour le téléverser dans votre dossier d'admission à partir du centre étudiant
- 

#### 1. DONNÉES PERSONNELLES

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Code permanent : \_\_\_\_\_ Matricule (si connu) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

#### 2. CHOIX DE CAMPUS

*Le microprogramme est offert au campus de Montréal et au campus Laval. Cependant, les places sont limitées et sont accordées en fonction de la qualité du dossier. Il est donc primordial d'indiquer l'ordre de préférence du campus d'études. Si aucun second choix et impossibilité d'offrir le seul choix indiqué, alors la candidature sera placée sur une liste d'attente.*

	<u>1<sup>er</sup> Choix</u>	<u>2<sup>e</sup> Choix</u>
Campus Montréal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Campus Laval	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_